

# « Les printemps de la bio avec HARI&CO »

## Règlement complet du Jeu

Conservez impérativement la preuve d'achat originale qui pourra vous être réclamée en cas de contrôle jusqu'à un mois après la fin de l'opération.

### 1. Société organisatrice

La société ICI&LÀ, Société par Action Simplifiée au capital de 21 178€, dont le siège social est situé 10 rue Pierre Semard, 69007 LYON. Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 804 642 734 (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 15/04/2024 – 00h00 au 15/07/2024 – 23h59, un jeu avec obligation d'achat d'un produit de la gamme HARI&CO, intitulé « Jeu Les printemps de la bio avec HARI&CO » (ci-après dénommé le « Jeu »), dans tous les magasins participants situés en France métropolitaine (hors Corse) référencant les produits concernés par le Jeu (liste des enseignes et des produits en annexe).

### 2. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

Supports de communication en magasin :

- sticker on-pack / wobblers / arche

Support de communication Web :

- Bannières web
- Site et réseaux sociaux HARI&CO

### 3. Conditions de participation

3.1 La participation au Jeu se fait exclusivement en se connectant sur le site Internet du Jeu (le « Site » - <https://www.grand-jeu-hari-co.com>), d'accès gratuit, à l'exclusion de tout autre moyen, du 15/04/2024 – 00h00 au 15/07/2024 – 23h59.

3.2 La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (hors Corse), à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation, la réalisation ou la gestion du Jeu, des membres du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes. En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés.

3.3 La participation au Jeu doit obligatoirement être postérieure à l'achat d'un produit éligible au Jeu et doit être effectuée pendant la période de jeu.

3.4 La participation au Jeu est limitée à **une participation par achat** (1 justificatif d'achat = 1 participation).

Le produit éligible au Jeu acheté ne devra pas être rendu en magasin après la participation au Jeu.

3.5 Toute personne mineure qui souhaiterait participer au Jeu doit impérativement participer par l'intermédiaire de son représentant légal. Le représentant légal est considéré comme le participant au Jeu. Le formulaire de Jeu devra donc être rempli par le représentant légal du mineur.

3.6 Les participations au Jeu seront annulées si elles sont incompréhensibles, incomplètes, frauduleuses ou réalisées en contrevenant au présent règlement.

Toute participation doit être loyale. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé. Il est par conséquent totalement interdit à chaque participant de jouer avec plusieurs identités et/ou numéros de téléphone et/ou adresses électroniques ainsi que de jouer avec un numéro de téléphone et/ou une adresse électronique appartenant à une autre personne et/ou une preuve d'achat ne lui appartenant pas. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du ou des participants.

Seront notamment considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes et/ou destinées spécifiquement aux jeux-concours (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu.

#### **4. Modalités de participation au Jeu**

4.1 Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel et de disposer d'une adresse de courrier électronique ainsi que d'un numéro de téléphone valides. Il est rappelé que la participation est strictement nominative et que le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, ou pour le compte d'autres participants.

4.2 Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter un produit de la gamme HARI&CO® (liste en annexe) pendant la période du Jeu,
- Se rendre directement sur le Site du jeu [www.grand-jeu-hari-co.com](http://www.grand-jeu-hari-co.com) au plus tard le 20/07/2024 – 23h59,
- Renseigner sa civilité, son nom, son prénom, son adresse de courrier électronique (celle-ci devant être valide), son adresse postale complète, son code postal et sa ville, son numéro de téléphone, ainsi que les informations relatives à l'achat effectué dans le cadre du Jeu : enseigne, date d'achat, produit,
- Télécharger sa preuve d'achat au format indiqué (png ou jpg), (5Mo maximum)
- Valider le formulaire pour découvrir son gain et s'inscrire au tirage au sort

4.3 Les gagnants d'un instant gagnant recevront par courrier électronique un accusé de réception de leur participation. Les informations communiquées et la preuve d'achat seront vérifiées par la Société Organisatrice sous quatre (4) à cinq (5) jours ouvrés. Si les informations et la preuve d'achat sont jugées conformes, la participation sera validée, ainsi que la dotation octroyée.

4.4 Le gagnant du séjour en van sera contacté par email ou téléphone, à l'issue du tirage au sort, par la Société de gestion à l'adresse email ou au numéro de téléphone indiqué lors de l'inscription au jeu.

4.5 Les gagnants devront conserver leur preuve d'achat originale mentionnant l'achat d'un produit de la gamme HARI&CO jusqu'à un (1) mois après la fin du Jeu, et ce en cas de contrôle.

4.6 La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les formulaires renseignés par les participants ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison, ou s'ils lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le matériel informatique ou logiciel du participant est inadéquat pour son inscription, ou en cas de problème de connexion Internet).

4.7 La participation est limitée à une seule fois par preuve d'achat, Le participant peut rejouer à chaque nouvel achat, dans la limite de 3 achats par mois.

4.8 Toute inscription incomplète, frauduleuse, non conforme au présent règlement et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et/ou le domicile des gagnants et/ou le produit acheté.

4.9 La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur le Site ; toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

4.10 Les éventuels frais de participation engagés pour la participation au Jeu ne seront pas remboursés.

## 5. Détermination des gagnants

### 5.1. Révélation du gain

La révélation du gain est immédiate, sous réserve de la vérification des conditions prévues au présent règlement. Le participant recevra un courrier électronique lui détaillant les modalités d'obtention de sa dotation.

### 5.2. Instants gagnants

5.2.1 Le Jeu fonctionne sur le principe des « instants gagnants » ouverts. Les instants gagnants sont des périodes de temps variables, réparties de manière prédéfinie tout au long de la durée du Jeu. Le premier participant remplissant les conditions requises pour gagner lors d'un instant gagnant remporte la dotation affectée à cet instant gagnant (sous réserve de remplir les conditions prévues au présent règlement). L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation est en jeu et n'a pas en été remportée. Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte.

5.2.2 La liste des instants gagnants, ainsi que des dotations associées, sont déposés chez Maître Bouvet, 26 quai Béatrix de Gâvre – BP 30316 – 53003 LAVAL CEDEX, huissier de justice.

5.2.3 Les gagnants seront contactés par courrier électronique. Seules les données informatiques de la Société Organisatrice font foi. Il ne sera répondu à aucune réclamation concernant des copies d'écran ou de courrier électronique.

5.2.4 La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu tout participant :

- ayant indiqué une fausse identité ou une fausse adresse postale,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois ou, en modifiant un détail de leur adresse postale ou, en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autres procédés permettant d'automatiser sa participation, sans intervention physique),
- utilisant à plusieurs reprises la même preuve d'achat et/ou falsifiant une preuve d'achat,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention de la dotation mise en jeu. Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve

le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs disposition(s) du présent règlement.

Les participants conformes sont automatiquement inscrits pour participer au tirage au sort final. Le tirage au sort sera effectué par Maître Bouvet, huissier de justice à Laval.

## 6. Dotations mises en jeu

*Niveau de gain - Quantité de Dotations - Valeur unitaire indicative TTC de la Dotation.*

*La valeur indiquée pour les Dotations correspond au prix public TTC généralement constaté à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.*

7.1 Pendant toute la durée du Jeu, sont mis en jeu :

### **Par tirage au sort :**

- 1 (un) lot suivant : un séjour en Van d'une valeur commerciale indicative de 1 200€ (TTC),
  - Inclus dans le séjour : l'organisation du séjour avec le gagnant et ce qui est mentionné ci-dessus.
  - Non inclus : les trajets aller/retour du domicile du gagnant jusqu'au point de réception du Van choisi par le gagnant – les dépenses personnelles – les assurances complémentaires.Le séjour est valable jusqu'au 15/07/2025.

### **Par instant gagnant :**

- 15 (Quinze) Serviette de plage de la marque « La serviette Paris » brodées HARI&Co d'une valeur unitaire commerciale indicative de 95 euros TTC,
- 1 000 (Mille) codes pour 10 tirages photo Cheerz® avec frais de port inclus en point relais.

7.2 En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

7.3 Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

7.4 La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

## 7. Modalités d'obtention de la dotation

8.1 Séjour en Van : le gagnant recevra un email lui confirmant sa dotation et sera contacté par la société de gestion aux coordonnées indiquées lors de la participation au Jeu.

Le gagnant devra répondre à la société de gestion dans un délai maximum de 10 (dix) jours afin de bénéficier de sa dotation.

Il appartient au gagnant de communiquer des coordonnées valides et de répondre aux éventuelles sollicitations de la société de gestion afin d'organiser son séjour. La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable si le gagnant ne pouvait être contacté et/ou ne répondait pas aux sollicitations. Le gagnant serait alors considéré comme ayant renoncé à sa dotation et celle-ci restera la propriété de la Société organisatrice qui pourra en disposer comme elle le souhaite.

8.2 Serviette de plage : La dotation sera envoyée par voie postale aux coordonnées que les gagnants auront indiquées sur le formulaire de participation, dans un délai approximatif de six (6) à huit (8) semaines à compter

de la date de fin du Jeu. Il appartient au gagnant de communiquer une adresse postale valide et de répondre aux éventuelles sollicitations de la société en charge du transport afin de réceptionner le colis. La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable si la livraison ne pouvait être effectuée de ce fait et ne procédera à aucune relivraison.

8.3 Code Cheerz : Les participants recevront un mail contenant un code offrant 10 tirages photo et pourront se rendre sur le site [www.Cheerz.com](http://www.Cheerz.com). Le code est valable jusqu'au 01/11/2024. Pensez à vérifier dans les courriers indésirables.

8.4 Les dotations seront acceptées telles qu'elles sont annoncées. Aucun échange ni aucune modification ne pourront être demandés par les gagnants. La Société Organisatrice ne fournira aucune prestation supplémentaire à la remise des gains.

8.5 La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les informations renseignées ne permettent pas la livraison et/ou la réception de la dotation. La Société Organisatrice n'effectuera aucune recherche concernant les adresses ou coordonnées des participants. Les dotations gagnées par des personnes non identifiables ou injoignables par le service postal ou le transporteur (adresse ou coordonnée téléphonique fournies erronées, incomplètes, incompréhensibles, etc.) ne seront pas remises en jeu.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **9.1 Acceptation du règlement**

9.1.1 La participation au Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur ; la Société Organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

9.1.2 La Société Organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement.

## **9.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible jusqu'au 20/07/2024, à titre gratuit, sur le Site du Jeu.

## **9. Gestion du Jeu**

10.1 La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

10.2 La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation gagnée par un produit d'une valeur égale ou supérieure en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de justes motifs, si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

10.3 La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

10.4 La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans le cas où le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ce cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

10.5 Toute modification éventuellement apportée au présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de Maître Bouvet, huissier de justice à Laval et consultable sur le Site pendant la durée du Jeu.

En cas de divergences entre ce règlement complet et les supports du Jeu, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par courrier postal dans un délai d'un (1) mois maximum après la clôture de la période concernée du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

IMPROOV MARKETING – 126 – JEU HARI&CO

Immeuble le Mercure C

485 Rue Marcellin Berthelot

13290 Aix-en-Provence

## **11. Protection des données personnelles**

12.1 Le traitement des données à caractère personnel est effectué conformément à la réglementation applicable, notamment le règlement européen dit « RGPD » (n° 2016-679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) et la loi dite « Informatique et libertés » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) et toute réglementation qui les complète ou qui s'y substituerait.

12.2 Pour toute question ou demande de précisions concernant le traitement des données à caractère personnel vous concernant, vous pouvez écrire aux adresses électronique et postale suivantes : [hello@hari-co.fr](mailto:hello@hari-co.fr) ICI&LÀ – Jeu HARI&CO - 10 rue Pierre Semard, 69007 LYON (sans préjudice de toutes actions possibles auprès des autorités compétentes, et notamment auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) via le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Pour en savoir plus, les participants peuvent également consulter la politique HARI&CO sur « la Protection des Données Personnelles » sur la page « Politique de confidentialité » du Site du Jeu.

12.3 Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit jusque six (6) mois après la fin de ce dernier.

12.4 Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice et son prestataire Improov Marketing dans le cadre du Jeu et de la gestion des gagnants et ne seront pas utilisées à d'autres fins. La Société Organisatrice peut malgré tout être amenée à communiquer les données personnelles des participants à des tiers en application d'une loi, d'une décision de justice ou à la demande des autorités publiques.

12.5 Pour participer au Jeu, le participant devra en outre valider et donner son consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne.

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

12.6 Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation. Les participants sont en outre informés que l'exercice de leur droit d'opposition ou de suppression peut conduire à l'annulation de leur participation au Jeu.

12.7 Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de portabilité, d'opposition et d'effacement de leurs données personnelles.

Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter par courrier postal et en joignant un justificatif d'identité la Société Organisatrice, en adressant leur courrier au service Consommateurs - Jeu HARI&CO N°126, à l'adresse suivante :

- ICI&LÀ – Jeu HARI&CO - 10 rue Pierre Semard, 69007 LYON.,
- ou par mail : [hello@hari-co.fr](mailto:hello@hari-co.fr) .

Chaque participant dispose également du droit de définir ses directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès, conformément à l'article 63 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

12.8 La Société Organisatrice fera le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante aux demandes relatives aux données personnelles. Si, pour quelque raison que ce soit, un participant considère que la réponse n'est pas satisfaisante, il pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **12. Responsabilité et sécurité**

13.1 La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets et tous autres problèmes liés aux services postaux et intervenus lors de la livraison.

13.2 Dans les limites de la loi applicable, la Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité, qu'elle soit directe ou indirecte, expresse ou implicite, liée à l'utilisation des dotations.

13.3 Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout problème de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et en particulier à la transmission des données par Internet.

La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus informatiques ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu, et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

13.4 La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs participant(s) ne pourrai(en)t parvenir à participer au Jeu via le site [www.grand-jeu-hari-co.com](http://www.grand-jeu-hari-co.com) du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement :

- à l'encombrement du réseau,
- aux temps de transfert et d'accès aux informations mises en ligne et aux temps de réponse pour afficher, consulter ou transférer des données,
- à une erreur humaine ou d'origine électronique,
- à toute intervention malveillante,
- à la liaison téléphonique,
- à un cas de force majeure,
- à des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu,
- à la présence de virus sur le Site.

## **13. Droits de la Société Organisatrice ou de tiers**

14.1 Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leur(s) titulaire(s) respectif(s) et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

14.2 Les actions suivantes sont également strictement interdites : la reproduction totale ou partielle, la communication publique, la modification, la transformation, la copie, la distribution ou toute autre forme d'exploitation et de manipulation du Site, de ses dispositifs techniques, contenus, applications, codes source, ou de la conception, de la sélection et des modalités de présentation des contenus, et, de manière générale, à l'égard de toute information contenue sur le Site.

## **14. Loi applicable**

15.1 Le présent règlement et toute question relative à l'interprétation, à l'exécution ou à l'inexécution de celui-ci sont soumis à la loi française.

15.2 Les tribunaux français seront seuls compétents dans les conditions de droit commun.



\*\*\*

**ANNEXE 1**  
**PRODUITS ÉLIGIBLES**

**Enseignes =**

Auchan  
Carrefour  
Casino  
Chronodrive  
Cora  
Franprix  
Houa  
Intermarché  
Leclerc  
Match  
Monoprix  
Naturalia  
U

**Produits =**

<b>GAMME TRAITEUR FRAIS LS GMS</b>	<b>EAN 13</b>
BOULETTES DE POIS CHICHES BIO PATATE DOUCE CURCUMA 180G (12x15g)	3760257090717
BOULETTES DE LENTILLES VERTES BIO COURGETTE MENTHE BIO 180G (12x15g)	3760257090724
GALETTES DE HARICOTS ROUGES BIO BETTERAVE PIMENT 170G (2x85g)	3760257090700
GALETTES DE LENTILLES VERTES BIO COURGETTE MENTHE BIO 170G (2x85g)	3760257090731
NUGGETS DE POIS CHICHES BIO A LA PROVENCALE 160G (8x20g)	3760257090854
GALETTES DE LENTILLES CORAIL BIO BUTTERNUT COCO 170G (2x85g)	3760257090861
FALAFELS DE POIS CHICHES BIO MENTHE CUMIN 170G (10x17g)	3760257090977
FRAIS - L'ORIGINAL VEGETAL DE POIS BIO 170G (2x85g)	3760257091288
FRAIS - BOULETTE VEGETALE DE POIS BIO 170G (10x17g)	3760257091295
FRAIS - HACHE VEGETAL DE POIS BIO 200G	3760257091356
FRAIS - EMINCE VEGETAL SAUCE BARBECUE	3760257091486
<b>GAMME APERO GMS</b>	<b>EAN 13</b>
EMPANADAS HACHÉ VÉGÉTAL ET POIVRONS ROUGES 120G (6X20G)	3760257091639
NEMS HACHÉ VÉGÉTAL ET CURRY, SAUCE AIGRE DOUCE 140G (6X20G + 20G)	3760257091646
SAMOSSAS LENTILLES CORAIL ET COCO, SAUCE ROUGAIL 140G (6X20G + 20G)	3760257091653
<b>GAMME PLATS CUISINES GMS</b>	<b>EAN 13</b>
COUSCOUS FALAFELS DE POIS CHICHES BIO	3760257091035
DAHL DE LENTILLES CORAIL BIO	3760257091011
CURRY VERT	3760257091332
TIKKA MASALA	3760257091349
CHILI SIN CARNE	3760257091219
PARMENTIER VÉGÉTAL	3760257091226
<b>GAMME RHF - Surgelé GMS IQF</b>	<b>EAN 13</b>
Surgelé GMS - Emincé végétal BIO 400 G	3760257090410
Surgelé GMS - Haché végétal de pois BIO 400G	3760257090793